

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 MARS 2022  
N°17/2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE SEPT MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, première adjointe.

**PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., VITINGER G.**

**PROCURATIONS : CATTANI JL. à BARET E., DIETRICH F. à SELVE M., MEDAVIT R. à PROCACCI T., PAÏO J. à VITINGER G., RIOU M. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à CHABANY S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAMP-SUR-DRAC ET SPACEJUNK GRENOBLE**

Monsieur Gaby Vitinger, adjoint à la communication, propose la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association SpaceJunk Grenoble dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2022, dans le but de réaliser deux œuvres picturales dans la commune de Champ-sur-Drac

Les œuvres définies seront réalisées durant la période de Festival se déroulant du 27 mai au 26 juin 2022. La Ville de Champ-sur-Drac mandate l'association Spacejunk Grenoble qui gère le Street Art Fest Grenoble Alpes pour intégrer la commune à cet événement.

Dans ce cadre, le mandataire cède à l'association la réalisation de l'ensemble des formalités préalables nécessaires à la réalisation des fresques, notamment en matière d'urbanisme réglementaire.

L'association s'occupera de la programmation artistique et des commandes de peinture acrylique, peinture aérosol, nacelle et tout ce qui est nécessaire à la réalisation des fresques.

Mr. Vitinger propose d'approuver la convention.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association Spacejunk Grenoble pour la réalisation de deux œuvres picturales à Champ sur Drac dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

**CHARGE** Monsieur le Maire et les services municipaux, chacun en ce qui les concerne, de sa mise en œuvre.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

Pour copie conforme,  
CHAMP sur DRAC le 8 mars 2022.

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

